

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 7 novembre 2025**

L'an 2025 et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mme Fanny CHOLLET

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 2 novembre 2025

Date d'affichage : 2 novembre 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le *18 novembre 2025*

Et publication sur le site Internet de la commune le *18 novembre 2025*

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu des séances du 15 septembre
- c. Evènements depuis le dernier conseil municipal
 - Point d'avancement Projet Cantine
 - Point d'avancement Projet Maternelle
 - Point financier
 - Assemblée Générale de la Chasse
 - Point financier suite AG du Foyer Rural
 - Visite du centre de secours le 3 octobre
 - Commission CCAS 03 novembre
 - Bornage Terrain Francheville

d. Délibérations

- Location du foyer rural : mise en place d'un forfait ménage et augmentation du montant de la caution
- Frais de fonctionnement des écoles 2026
- Participation à la complémentaire santé des agents
- Montant des charges locatives du SMERSE
- Colis des aînés
- Modification des régies Foyer Rural et Cantine Garderie
- Entretien des voiries communautaires – Remboursement par la CDC

e. Questions diverses

- Demande d'achat d'une parcelle appartenant à la commune
- Aménagement d'un carrefour / CIT
- RQPS
- Evènements à venir

Le Conseil Municipal est précédé d'une présentation d'un projet agrivoltaïque porté par l'entreprise Générale du Solaire, concernant deux exploitations distinctes, mais proches géographiquement. Les projets ne se situant pas dans les zones identifiées ZAER, l'entreprise sollicite le conseil municipal pour obtenir une délibération indiquant sa non-opposition au projet, si le Conseil en est d'accord.

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Fanny CHOLLET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour prendre une délibération non prévue à l'ordre du jour, concernant la vente d'un terrain communal, qui avait été validée sur le principe lors de conseils précédents. Le Conseil en est d'accord.

b. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2025

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

c. Evènements depuis le dernier conseil municipal

- Point d'avancement Projet Cantine

Le chantier de construction de la cantine a débuté : taille du platane, abattage du sapin, démolition du petit bâtiment annexe et du hangar. Les fondations vont démarrer la semaine du 10 novembre, car il fallait des compléments d'information liés à l'étude de sol.

Un procès-verbal avec huissier a été réalisé le 30 septembre avec l'entreprise DIAS, pour faire un état des lieux avant travaux.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis, à 9h.

- Point d'avancement Projet Maternelle

L'appel d'offres pour les travaux a été clôturé le 1^{er} octobre. Sept lots étaient à pourvoir, onze entreprises ont répondu, tous les lots sont pourvus.

Un tableau récapitulatif des offres est présenté.

L'architecte a analysé les offres, une réunion de présentation est prévue le 21 novembre à 13h30.

- Point financier

Lors du prochain Conseil Municipal, un point financier sera réalisé, afin de pouvoir décider si l'ensemble des travaux cantine et maternelle peuvent être réalisés, à quelle date...

- Assemblée Générale de la Chasse

Le maire a assisté à l'Assemblée Générale de la chasse. Le budget est à l'équilibre entre les rentrées d'argent (actions, invitations) et les sorties (bracelets, location du bois, achat d'un groupe électrogène, travaux et assurances...).

- Point financier suite AG du Foyer Rural

L'AG du Foyer Rural a eu lieu fin août, et le maire avait indiqué refaire un point en conseil sur le côté financier. Une synthèse est présentée, avec les principaux chiffres et les actions menées pour permettre une saison 2025-2026 à l'équilibre.

En effet, la saison 2024-2025 a été déficitaire de 4 426€, en raison d'activités déficitaires non compensées par les excédentaires, et de différentes dépenses (ordinateur, animation lors du spectacle de Noël, atelier graffiti à la fête du village...).

Pour 2025-2026, l'adhésion au FR augmentera légèrement, tout comme les cotisations ; l'avantage familles sera arrêté, tout comme les animations en plus du spectacle de Noël. Par ailleurs, une demande de subvention auprès de la CAF est en cours.

- Commission CCAS 03 novembre

La commission CCAS s'est réunie le 3 novembre pour réaliser le bilan 2024 et organiser le Noël des personnes de plus de 72 ans pour 2025.

En 2024, 79 personnes étaient recensées (dont 20 couples), ayant bénéficié d'un panier garni en provenance de la boutique Triballat – Rians, et d'un bon d'achat, à utiliser chez Brocadet, aux Comptoirs ou chez Cocoripop.

69 personnes ont utilisé leur bon d'achat.

Trois personnes sont décédées.

Pour Noël 2025, 85 personnes sont recensées, dont 22 couples.

Un panier garni sera commandé à la boutique Triballat – Rians par Corinne LASNE, d'un montant de 25€ pour une personne seule, 50€ pour un couple.

Un bon d'achat de 20€ sera distribué par personne, à utiliser chez Brocadet, aux Comptoirs ou chez Cocoripop.

La distribution aura lieu le vendredi 19 décembre (Jacqueline CHERRIER) et le samedi 20 décembre à partir de 9h30 (autres groupes).

La répartition par secteur a été modifiée pour être davantage équilibrée.

Magalie CACHO et Antoine GANGNERON n'étant pas disponibles, ils seront remplacés par Francis MOURoux et Séverine JOUAN.

Une carte de vœux sera réalisée par les enfants de l'école, et distribuée avec les colis.

Le calendrier des ordures ménagères sera également distribué.

- Bornage Terrain Francheville

Le bornage du terrain communal à Francheville a été réalisé (frais supportés par l'acheteur). Le plan est présenté. Une délibération va être prise pour valider la vente.

d. Délibérations

1. Location du foyer rural : mise en place d'un forfait ménage et augmentation du montant de la caution

Référence : 2025_0034

Objet : Tarif locations de salles et électricité

Lors d'un précédent conseil, il avait été abordé, et validé, la possibilité de facturer un forfait de ménage dans le cas où la salle du Foyer Rural ne serait pas rendue propre.

La convention de location sera modifiée en ce sens.

Le montant de 150€ est proposé pour les frais de ménage.

Également, le montant de la caution pourrait être augmenté pour le Foyer Rural, à 500€.

Enfin, il est proposé d'ajouter un tarif « veille ou lendemain de week-end loué » à 50€ pour la demi-journée supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'augmenter la caution pour la location du Foyer Rural à 500€
- de mettre en place un forfait ménage à 150€
- de facturer une demi-journée supplémentaire « veille ou lendemain de week-end loué » à 50€
- de modifier les textes de convention en ce sens

2. Frais de fonctionnement des écoles 2026

Référence : 2025_0035

Objet : Frais de fonctionnement des écoles

Les frais de fonctionnement des écoles sont actuellement de 57€ par élève + 57€ pour la direction. Un photocopieur noir et blanc et couleur ayant été installé à l'école primaire, il n'y a plus de dotation par classe.

Il est proposé de reconduire ce montant pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 57 euros le montant attribué à chaque élève pour le financement des fournitures scolaires de 2026. La somme de 57 euros est également attribuée à la direction de l'école.

3. Participation à la complémentaire santé des agents

Référence : 2025_0036

Objet : Participation financière à la complémentaire santé des agents

Le Maire rappelle au Conseil que les textes ont changé en termes de protection sociale complémentaire, depuis 2021.

Depuis janvier 2025, il est obligatoire, pour les collectivités, de participer aux frais d'adhésion aux contrats de prévoyance labellisés de leurs agents.

En janvier 2026, il sera obligatoire de participer aux adhésions de contrats de complémentaire santé des agents, à condition qu'ils soient labellisés et individuels.

Le Maire indique que la participation minimale de l'employeur est de 15€ mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place une participation financière à la complémentaire santé de ses agents, à condition que leur contrat soit labellisé, et sur justificatif
- à hauteur de 15 euros mensuels
- à compter du 1er janvier 2026

4. Montant des charges locatives du SMERSE

Référence : 2025_0037

Objet : Charges locatives du SMERSE

Il est proposé d'augmenter de 1€ mensuel les charges locatives du bureau loué par le SMERSE, au-dessus de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 58 euros le montant des charges mensuelles réclamées au SMERSE pour le bureau que ce syndicat intercommunal loue à la commune de Brécy.

Cette disposition prendra effet à partir du 1er janvier 2026.

5. Colis des aînés

Référence : 2025_0038

Objet : Noël des personnes de plus de 72 ans

Il est proposé pour le Noël des personnes de plus de 72 ans de distribuer un colis provenant de la boutique Triballat – Rians et un bon d'achat à utiliser chez Brocadet, aux Comptoirs de Brécy ou chez Cocoripop.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide l'organisation du Noël des personnes de plus de 72 ans comme suit, et inscrit la dépense au budget :

- un bon d'achat individuel de 20€ à utiliser au choix :
chez Mr BROCADET, épicier ambulant
aux Comptoirs de Brécy
à la boutique Cocoripop
- distribution d'un panier garni de la boutique Triballat – Rians d'un montant de 25€ par personne, 50€ pour un couple

6. Modification des régies Foyer Rural et Cantine Garderie

Référence : 2025_0039

Objet : Modification de la Régie Foyer Rural

Deux régies sont actuellement en fonctionnement sur la commune :

- Location de salles
- Cantine Garderie

Des modifications doivent être apportées pour se conformer aux directives de la trésorerie et de la DGFIP. Il faut en effet ajouter un moyen de paiement « moderne » et pouvoir encaisser les dons anonymes des pèlerins logeant au-dessus du Foyer Rural.

Il sera nécessaire d'ouvrir un compte Dépôt de Fonds auprès des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la modification de la régie de location de salles comme suit :

- La régie encaisse également les produits suivants : dons anonymes des pèlerins, compte d'imputation 756
- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires, numéraire, carte bancaire, virement
- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des finances publiques du Cher

L'acte constitutif de la régie est modifié en ce sens.

Référence : 2025_0040

Objet : Modification de la Régie Cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la modification de la régie Cantine garderie comme suit :

- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires, numéraire, CESU, carte bancaire, virement
- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des finances publiques du Cher

L'acte constitutif de la régie est modifié en ce sens.

7. Entretien des voiries communautaires – Remboursement par la CDC

Référence : 2025_0041

Objet : Voirie Communautaire – Entretien par la commune – Remboursement par la communauté de communes

Le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires sont assurés par les agents de la commune.

Il convient donc que la Communauté de Communes rembourse à la commune les frais engendrés par cet entretien.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Coût forfaitaire fixé à 1,03€ le mètre linéaire.

Étant précisé que ce calcul s'effectue sur la base de 3 passages par an.

Ces modalités sont précisées dans une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le remboursement des frais du fauchage et du débroussaillage des voiries communautaires effectués par la commune, sur la base d'1,03 € le mètre linéaire
- d'établir que ce remboursement intervient sur la base de 3 passages par an
- d'autoriser le Maire à signer la convention prise à cet effet et tout acte y afférent.
- d'imputer la recette au budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

8. Vente d'un terrain

Référence : 2025_0042

Objet : Voirie Communautaire – Entretien par la commune – Remboursement par la communauté de communes

Le Conseil Municipal, lors de séances précédentes, avait validé la vente de deux terrains à un habitant de la commune souhaitant les acquérir (Mr Paul FLOQUET)

Le bornage (payé par l'acheteur) a été réalisé. Le plan est présenté.

Cela concerne

- la parcelle située devant la ZM52, triangle de Francheville, d'une superficie de 1 065m²
- une partie de la parcelle B403, d'une superficie de 6 265m²

Le tarif de vente sera de 0.70€ par mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide (13 voix pour, une abstention : Mr Aurélien LAUNAY)

- la vente de la parcelle située devant la ZM52, triangle de Francheville, d'une superficie de 1 065m²
- la vente d'une partie de la parcelle B403, d'une superficie de 6 265m²
- au tarif de 0.70€ par mètre carré, TVA incluse
- à Mr Paul FLOQUET

La vente totale s'élève donc à 5 131€ TTC.

e. Questions diverses

- Demande d'achat d'une parcelle appartenant à la commune

Un habitant de Brécy a adressé une demande au Conseil Municipal pour acheter une parcelle communale. Le courrier, le plan, les photos sont présentées.

Le maire va le rencontrer pour affiner sa demande, et avoir des précisions.

- Aménagement d'un carrefour / CIT

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué l'aménagement du carrefour Rue Georges Sand / Rue Jean de Berry / Rue Saint Firmin. Le CIT a été sollicité et a fait une proposition. Suite à sa réception, il a été demandé un plan pour l'aménagement du carrefour, jusqu'au rétrécissement devant la mairie, notamment pour améliorer le trottoir, très abîmé.

Un plan a été fait, et les travaux ont été chiffrés dans les « grandes lignes ».

- RQPS

Les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement ont été envoyés, et une synthèse est présentée.

Il n'est plus nécessaire de délibérer sur ces rapports.

Le Conseil Communautaire a validé les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2026.

- Evènements à venir

Cérémonie du 11 novembre, à 10h. Préparation dès 9h30.

Fête de Noël le 14 décembre, après-midi.

Vœux du maire, vendredi 9 janvier, 18h30.

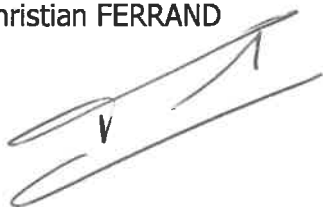
Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 15 décembre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Brécly le 14 novembre 2025

Le Maire,

Christian FERRAND



La Secrétaire de séance,

Fanny CHOLLET

